

## ***CHAPITRE III - LES CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES***

<b>1. Présentation générale.....</b>	<b>91</b>
<b>2. Les consommations intermédiaires hors TVA .....</b>	<b>91</b>
<b>3. Les consommations intermédiaires hors TVA déductible.....</b>	<b>102</b>
<b>4. Sources et méthodes en campagne courante.....</b>	<b>103</b>



# ***LES CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES***

## **1. Présentation générale**

Les consommations intermédiaires d'une branche sont les biens et services qui disparaissent dans le processus de production, soit par incorporation dans des produits plus élaborés, soit par destruction au cours de la période considérée. En font également partie certains biens durables de faible valeur ou dont la durée de vie ne dépasse pas un an. Les biens et services destinés à l'entretien des biens de capital fixe sont aussi classés en consommation intermédiaire, mais les dépenses destinées à prolonger la vie des biens en capital ou à en accroître le rendement sont inscrites en formation brute de capital fixe. Enfin, on retient en consommation intermédiaire les achats de l'unité de production qui servent aux exploitants agricoles et à leurs employés dans le cadre de leur activité professionnelle (vêtements professionnels par exemple).

Les consommations intermédiaires de la branche agriculture sont constituées par les biens et services effectivement consommés sur une année civile, excepté pour les engrais et les produits phytosanitaires, pour lesquels les achats en année de campagne agricole sont retenus, pour assurer la cohérence avec la production récoltée des grandes cultures. Les biens et services consommés sont soit achetés dans l'année, soit prélevés sur des stocks, soit produits pour compte propre. Cette règle n'est pas rigoureusement appliquée car les stocks de biens de consommations intermédiaires ne sont pas toujours connus et, dans la plupart des cas, on ne sait estimer que la valeur des achats et non pas les consommations réelles de l'année.

Les consommations intermédiaires sont évaluées au prix d'acquisition, hors TVA déductible. Dans la pratique, elles sont déterminées dans un premier temps hors TVA, puis on ajoute la TVA non déductible :

$$\text{CI HTVA déductible} = \text{CI HTVA} + \text{TVA non déductible}$$

## **2. Les consommations intermédiaires hors TVA**

### ***2.1. Sources, méthodes et évaluations***

#### **2.1.1. Le Rica, une source essentielle**

La source privilégiée est le Réseau d'information comptable agricole (Rica), géré par le SSP au ministère de l'agriculture et de la pêche. Il s'agit d'une enquête par sondage réalisée chaque année sur le champ des exploitations professionnelles<sup>18</sup>. Sur ce champ, l'enquête donne les achats des exploitations agricoles, ainsi que les stocks en début et fin d'exercice. Les données en valeur (hors TVA) permettent d'établir la « charge réelle » correspondant à la notion de consommation intermédiaire. Le SSP calcule ensuite divers ratios, en rapportant la valeur des charges aux surfaces cultivées, aux effectifs animaux, etc. (*tableau 1*). Ces charges par hectare, tête de bétail, etc. établies sur le champ des exploitations professionnelles sont ensuite extrapolées à la totalité du champ des exploitations agricoles, professionnelles et non professionnelles.

Les données du Rica sont utilisées pour un certain nombre de postes, regroupements de produits consommés par l'agriculture lors de son processus de production : produits pétroliers, engrais et amendements, produits de protection des cultures, produits vétérinaires, honoraires vétérinaires, autres honoraires, entretien du matériel, entretien des bâtiments, fournitures stockables, petit matériel, eau - gaz - électricité, eau d'irrigation, frais divers de gestion, location de matériel.

<sup>18</sup> Le Rica porte sur le champ des exploitations agricoles dites professionnelles : celles dont la dimension économique dépasse le seuil de 8 unités de dimension européenne (UDE), soit 12 hectares équivalent-blé, et qui emploient au moins 0,75 unité de travail annuel (UTA). Ainsi définies, les exploitations professionnelles représentent environ 95 % du potentiel de production du secteur agricole. L'échantillon Rica comportait environ 7 500 exploitations professionnelles en 2000.

D'autres variables du Rica sont disponibles mais ne sont pas retenues.

C'est le cas en particulier des :

- *aliments pour animaux* : les montants comprennent des produits intraconsommés du type fourrage que l'on a besoin de distinguer et qui sont évalués d'après les statistiques de production (voir § 2.2).

- *cotisations d'assurance* : ce poste correspond à la totalité de la prime, alors qu'en comptabilité nationale, on distingue la rémunération du service d'assurance (comptabilisée en consommation intermédiaire) et la prime nette (contribution au financement des indemnités) traitée en distribution secondaire du revenu.

- *transports* : ce poste ne porte pas sur les déplacements de l'exploitant ; il comprend notamment des frais de livraison qui n'ont pu être affectés à un produit précis dans la comptabilité de l'exploitation agricole.

Pour le calcul en valeur des consommations intermédiaires des exploitations agricoles de France métropolitaine, les données issues du Rica sont privilégiées. Mais elles ne sont pas suffisantes pour estimer l'ensemble des postes. Elles sont donc complétées par les résultats d'autres travaux statistiques et, en l'absence de sources disponibles, par des évaluations à dire d'expert.

**Tableau 1**  
**Consommations intermédiaires : récapitulatif des sources et des niveaux de ventilations des produits**

Variable	Source initiale	Ratios du Rica utilisés
Produits agricoles	Insee	
Aliments pour animaux	SNIA-SYNCO PAC, Insee	
Produits pétroliers	Rica	euros/MBS*
Engrais (y compris amendements)	Rica	euros/ha
Phytoprotecteurs	Rica	euros/ha
Entretien des bâtiments	Rica	euros/MBS*
Entretien du matériel	Rica	euros/MBS*
Produits vétérinaires	Rica	euros/UGB**
Honoraires vétérinaires	Rica	euros/UGB**
Fournitures stockables	Rica	euros/MBS*
Petit matériel	Rica	euros/MBS*
Eau gaz électricité (dont eau d'irrigation)	Rica pour le total de calage, Insee pour la ventilation	euros/MBS* euros/hectare irrigué pour l'eau d'irrigation
Honoraires, hors vétérinaires	Rica	euros/MBS*
Frais divers de gestion	Rica	euros/MBS*
Autres postes	Insee	

\* MBS = marge brute standard. Dans chaque exploitation, pour chaque spéculation, une MBS est calculée en multipliant le nombre d'hectares de surface ou le nombre de têtes de bétail par le coefficient de MBS correspondant au produit et à la région considérée. Les coefficients utilisés pour la base 2000 sont ceux calculés par le SSP pour l'année 1996. La MBS totale est obtenue en effectuant la somme des MBS des diverses spéculations et caractérise la dimension de l'exploitation.

\*\* UGB = unité-gros-bétail. Il s'agit d'une unité employée pour agréger ou comparer des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Par définition, 1 vache laitière = 1 UGB. Les équivalences entre animaux sont basées sur leurs besoins alimentaires ; on a, par exemple, 1 truie = 0,5 UGB.

## 2.1.2. Le champ de la branche agriculture

Dans le compte spécifique, le champ de la branche agriculture comporte, outre les exploitations agricoles métropolitaines (professionnelles et non professionnelles), les coopératives viticoles et les entreprises de services à l'agriculture (Eta, Cuma) ; il comprend également les Dom.

En résumé :

CI de la branche agriculture = CI des exploitations agricoles (professionnelles et non professionnelles)  
+ CI des coopératives viticoles  
+ CI des entreprises de services à l'agriculture  
+ CI des Dom

## 2.1.3. Le changement de base

Le changement de base précédent (base 1995) avait donné lieu à des modifications importantes de méthode. Pour la base 2000, le principal changement de méthode porte sur le traitement des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) ; cette question est traitée dans la partie 2.2.

Lors du changement de base précédent, une réévaluation générale des différents postes de consommation intermédiaire avait été faite à un niveau fin pour l'année de base. La base 2000 se situe dans le prolongement de la base précédente. Elle a néanmoins donné lieu à plusieurs modifications : mise à jour de certaines évaluations pour l'année 1999, à partir notamment d'une réestimation des données du Rica par le SSP ; ajout de quelques postes au niveau 118 (services bancaires, services des hôtels-cafés-restaurants, transports par des tiers).

Pour les années postérieures à 1999, les estimations en valeur sont calculées directement, lorsque cela est possible, à partir du Rica ; le partage volume/prix est alors obtenu en divisant les valeurs par des indices de prix au niveau le plus fin possible. Pour les autres postes, les estimations sont calculées en évolution à partir de celles de l'année 1999 en utilisant en général des indices de volume et des indices de prix annuels et, parfois, des indices de valeur.

Pour estimer les indices de prix, les indices des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa) établis par l'Insee sont utilisés prioritairement. En cas de détail insuffisant dans la nomenclature ou de non suivi d'un produit par l'Ipampa, on a recours aux indices de prix implicites des postes « consommations intermédiaires » des équilibres ressources-emplois, aux indices de prix à la production dans l'industrie et les services calculés par l'Insee ou aux indices de prix à la consommation des ménages.

## 2.2. Les consommations intermédiaires par catégories de produits

Cette partie traite des consommations intermédiaires des exploitations agricoles (professionnelles et non professionnelles) et des coopératives viticoles. Les consommations intermédiaires des entreprises de services à l'agriculture sont estimées par l'Insee et celles des Dom par le SSP.

Les consommations intermédiaires sont calculées au niveau 118 de la nomenclature de la compatibilité nationale. Elles sont publiées après regroupement de ces postes dans une nomenclature simplifiée.

### 2.2.1. Les semences et plants, les œufs à couver

Les consommations intermédiaires de semences et plants comprennent les semences certifiées, les plants de pépinières, les œufs à couver.

Les **semences** sont utilisées par les exploitants agricoles pour produire des plantes destinées à la consommation humaine, à l'alimentation animale ou à des usages industriels. Elles concernent les céréales, les plantes industrielles, les fourrages, les produits maraîchers et horticoles, les pommes de terre. Il s'agit de **semences**

**certifiées achetées.** Dans les comptes, on ne retrace pas les « semences à la ferme », c'est-à-dire l'utilisation des semences autoproduites. On ne dispose pas d'information suffisante sur cette pratique, en dehors des ordres de grandeur fournis par le Groupement national interprofessionnel des semences et plants (Gnis). De plus, cette intraconsommation au sein d'une même unité concernerait une seule et même activité (Nace 01.1 Cultures).

Les consommations intermédiaires de semences certifiées sont évaluées à partir des statistiques du Gnis, qui fournit les quantités achetées par les agriculteurs sur le marché intérieur, ainsi que leur valeur mesurée au prix d'acquisition. Les données du Gnis sont établies en campagne, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin, ce qui permet d'associer les achats de semences à une récolte. Dans les comptes, les consommations intermédiaires de semences certifiées sont enregistrées l'année de la récolte : même si les semis ont lieu en automne, on considère que les semences sont achetées et stockées (« stocks en terre ») et n'entrent en consommation intermédiaire que l'année suivante qui est celle de la récolte. Cette convention permet de préserver toute la signification du coefficient technique : consommation intermédiaire / production.

Le poste « consommations intermédiaires en semences » est nécessairement très différent du poste « production de semences ». A partir des variétés sélectionnées par la recherche, des agriculteurs multiplicateurs sous contrat produisent des semences dans leurs champs (semences multipliées). Ces semences sont reprises par les établissements semenciers, qui les trient, calibrent, traitent, conditionnent, avant de les mettre à disposition des utilisateurs (semences certifiées) à un prix nettement supérieur. Valorisées au prix d'acquisition, les semences certifiées achetées par les exploitants comprennent également la marge commerciale du commerce de gros et du commerce de détail. A noter qu'il existe un décalage d'un an entre la production de semences multipliées et l'utilisation de semences certifiées pour une nouvelle récolte. Enfin, il faut tenir compte du commerce extérieur, la France étant exportatrice nette de semences certifiées.

Les consommations intermédiaires de **plants de pépinières** correspondent à la production intraconsommée de pépinières fruitières et viticoles, celles-ci étant pour l'essentiel utilisées à la plantation des vergers et vignobles. Les plants de pépinières viticoles sont suivis en quantités et en prix par l'Onivins (Viniflor à partir de 2006). Les plants de pépinières fruitières sont mal connus ; l'Ippap permet cependant de suivre l'évolution de leur prix.

Les consommations intermédiaires d'œufs correspondent à la production intraconsommée **d'œufs à couver**. Les couvoirs sont en général des unités distinctes des ateliers d'élevage de volailles. La production et les consommations intermédiaires d'œufs à couver sont donc retracées dans le compte spécifique<sup>19</sup>.

## 2.2.2. Les produits énergétiques

Les produits énergétiques consommés par la branche agriculture sont :

- les produits pétroliers,
- l'électricité,
- le gaz.

### Produits pétroliers

Les produits pétroliers sont le fioul domestique (que les agriculteurs sont autorisés à utiliser à des fins professionnelles sans taxe supplémentaire), le fioul lourd, les gaz liquéfiés issus du raffinage du pétrole (propane, butane), l'essence, le gazole, les lubrifiants. La consommation de la branche « agriculture » est estimée à partir des résultats du Rica (charge par unité de MBS, c'est-à-dire marge brute standard) et de la SAA (MBS totale).

Le Rica et la SAA permettent de calculer la valeur de la consommation en carburants et en combustibles (stockés et non stockés). Elle est égale à la valeur des achats diminués de la variation de stocks entre le début et la fin de l'année. Les stocks étant valorisés dans le Rica au prix de la dernière facture, ils sont corrigés afin de tenir compte du fait qu'en comptabilité nationale les consommations intermédiaires doivent être évaluées au prix

<sup>19</sup> Le compte spécifique de la branche agriculture présenté à la CCAN diffère sur ce point du compte européen de l'agriculture (CEA). Dans les CEA, à la demande d'Eurostat, la production et les consommations intermédiaires d'œufs à couver sont éliminées (sans conséquence sur la valeur ajoutée de la branche), en tant qu'intraconsommation concernant une même activité (Nace 1.2 Élevage). Pourtant, dans le cas français, il ne s'agit pas d'une intraconsommation au sein d'une même unité, qui justifierait ce traitement.

d'acquisition en vigueur au moment de leur intégration dans le processus de production. Cette correction est rendue nécessaire par les fluctuations importantes des prix des produits pétroliers. A partir de l'année 2004, le questionnaire du Rica comprend une question sur les quantités de fioul domestique et de propane-butane consommés.

L'indice de prix  $n / n-1$  des produits pétroliers consommés par l'agriculture est calculé à partir de plusieurs postes élémentaires. Pour le fioul domestique, le fioul lourd et les gaz liquéfiés, l'indice de prix est calculé à partir de la base de données Pégase de la Direction générale de l'énergie et des matières premières. Pour l'essence, le gazole, les lubrifiants, l'indice de prix utilisé est celui du poste correspondant de l'Ipampa.

### Autres produits énergétiques (gaz, électricité)

Le Rica fournit une valeur totale des dépenses d'électricité, gaz et eau (y compris l'eau d'irrigation). Par ailleurs, l'Observatoire de l'énergie réalise chaque année une enquête sur l'industrie gazière ; elle permet de connaître la consommation de gaz naturel par l'agriculture. Les indices de prix sont tirés de l'Ipampa et de la base de données Pégase.

**Tableau 2**  
**Consommations de la branche agriculture en produits énergétiques hors TVA**

	En millions d'euros								
	Valeur 1999	Indice de volume	Volume 2000	Indice de prix	Valeur 2000	Indice de volume	Volume 2001	Indice de prix	Valeur 2001
Produits pétroliers	1535	98,3	1509	125,0	1885	100,8	1901	93,4	1775
Electricité	401	98,0	393	98,3	387	100,0	387	99,6	385
Gaz naturel	77	100,0	77	104,3	81	123,9	100	119,3	119

Source : Insee.

Les mesures d'allègement fiscal dont l'agriculture a bénéficié à partir de 2004 sur les produits énergétiques (fioul domestique, fuel lourd, gaz naturel) viennent diminuer le montant des consommations intermédiaires, puisque celles-ci doivent être valorisées au coût d'acquisition (y compris impôts et hors subventions).

### 2.2.3. Les engrais et amendements

Le Rica fournit la valeur à l'hectare des consommations intermédiaires en engrais et en amendements (au sens large, y compris chaux), d'une part pour les cultures fourragères et, d'autre part, pour les autres cultures. La SAA fournit les données de surface nécessaires à l'extrapolation à l'ensemble des exploitations.

La valeur de la consommation en engrais et en amendements est égale à la valeur des achats diminués de la variation de stocks entre le début et la fin de l'année. Pour les engrais, les stocks étant valorisés dans le Rica au prix de la dernière facture, ils sont corrigés afin de tenir compte du fait qu'en comptabilité nationale les consommations intermédiaires doivent être évaluées au prix d'acquisition en vigueur au moment de leur intégration dans le processus de production. Cette correction est rendue nécessaire par les fluctuations importantes du prix des engrais, plus particulièrement celui des engrais azotés, lié au prix du gaz naturel. La valeur calculée à partir du Rica peut être sensiblement différente de celle issue des statistiques du syndicat professionnel Unifa concernant les livraisons d'engrais (produits en France ou importés) aux distributeurs. En effet, les livraisons aux distributeurs, intermédiaires entre, en amont, le producteur industriel et, en aval, l'exploitant agricole, peuvent être certaines années très fluctuantes en fonction des conditions de marché et conduire à des mouvements de stocks. Elles sont ainsi susceptibles de différer de la consommation réelle de l'agriculture.

Pour les engrais, l'indice de prix  $n/n-1$  est calculé à partir des indices Ipampa des différents engrais simples (à base d'azote, de phosphate ou de potassium) et engrais composés. Le prix des amendements évolue comme l'indice Ipampa "Amendements calciques et magnésiques".

### 2.2.4. Les produits de protection des cultures

Le Rica fournit la valeur à l'hectare des consommations intermédiaires en produits de protection des cultures, d'une part pour les cultures fourragères et, d'autre part pour les autres cultures. La SAA fournit les données de surface nécessaires à l'extrapolation à l'ensemble des exploitations.

La valeur de la consommation en produits de protection des cultures, est égale à la valeur des achats diminués de la variation de stocks entre le début et la fin de l'année. Il n'est en général pas nécessaire de corriger les stocks.

L'indice de prix est celui issu de l'Ipampa.

### **2.2.5. Les produits agricoles destinés à l'alimentation animale**

Les consommations intermédiaires de produits agricoles destinés à l'alimentation animale concernent les céréales (à l'exclusion du blé dur), les protéagineux, les pommes de terre et les plantes fourragères. Elles correspondent très largement à une intraconsommation au sein de la même unité agricole. Toutefois les échanges entre exploitations, mal connus et supposés faibles, sont de fait intégrés dans cette intraconsommation. Dans le cas des fourrages, les consommations intermédiaires comprennent également le solde du commerce extérieur (très faible : de 5 à 10 millions d'euros).

La part des récoltes destinée à l'intraconsommation est obtenue par solde entre les récoltes et les livraisons en aval de la branche agriculture, en général des unités du commerce ou des industries agro-alimentaires. Compte tenu des dates de récolte (juillet pour les céréales, octobre pour le maïs fourrage...) et des besoins réguliers des troupeaux, une hypothèse simple et si possible réaliste a été adoptée pour fixer le taux d'utilisation des quantités intraconsommables dès l'année de la récolte. Les consommations intermédiaires d'aliments pour animaux intraconsommés dans l'année civile comprennent ainsi une part provenant de la récolte antérieure et une part de la récolte de l'année.

Production intraconsommable  $n = \text{Récolte } n - \text{Collecte } n / n+1$

Intraconsommation  $n = \text{Production intraconsommable } n-1 \times (1 - T_x) + \text{Production intraconsommable } n \times T_x$

avec  $T_x =$  taux d'utilisation des quantités intraconsommables sur l'année même de la récolte.

Les taux d'utilisation retenus sont de 50 % pour les COP et d'environ de 60 % pour l'ensemble des fourrages (dont 20 % pour le maïs fourrage récolté en octobre).

Cette convention est différente de la convention adoptée en base 80 et en base 95, puisque les quantités destinées à l'intraconsommation étaient intégralement consommées l'année même. La convention adoptée en base 2000 est liée à l'élaboration d'un compte de patrimoine de la branche agriculture, où apparaissent les stocks en fin d'année (cf. Rapport du groupe de travail du Cnis n°94, février 2005, page 35).

L'intraconsommation est valorisée soit par le prix de la production commercialisée (céréales, protéagineux, pommes de terre), soit par les coûts de production (fourrages) quand les échanges commerciaux sont inexistantes (cf. chapitre Production, § Fourrages). Dans les deux cas, l'intraconsommation est valorisée hors subventions sur les produits : les subventions versées au producteur permettent de diminuer le coût pour l'utilisateur, même si l'exploitant joue les deux rôles dans le cas de l'intraconsommation.

## 2.2.6. Les aliments pour animaux achetés en dehors de la branche agriculture

Les aliments pour animaux consommés par la branche agriculture sont :

- les aliments composés, complets et complémentaires, les aliments d'allaitement, ainsi que les composés minéraux ;
- les aliments simples transformés pour animaux, d'origine végétale (luzerne déshydratée) ;
- les tourteaux et les pulpes de betteraves.

Le Rica n'est pas la source retenue, car la variable correspondante comprend des éléments disparates déjà inclus dans d'autres rubriques (notamment les produits intraconsommés), sans qu'il soit possible de les isoler.

Pour les quantités, on s'appuie sur les statistiques des syndicats professionnels Snia-Coop. de France Nutrition animale (ex-Syncopac) et, pour certains postes, sur l'enquête Prodcum du SSP, les données du Syndicat des huiles et tourteaux et de l'Union des Sica de transformation des pulpes de betteraves.

Pour les indices de prix, l'indice d'évolution annuelle de l'Ipampa est utilisé.

### Aliments composés et aliments d'allaitement

Le Snia et Coop de France Nutrition animale fournissent pour chaque catégorie d'animaux les quantités d'aliments composés ou d'allaitement produites en France. Ces données sont fournies annuellement pour l'ensemble des entreprises. Elles permettent d'estimer par catégorie d'animaux l'évolution des quantités consommées. L'Ipampa est utilisé pour calculer les évolutions de prix correspondantes

### Aliments simples transformés

L'enquête Prodcum du SSP (enquête statistique communautaire portant sur la production industrielle commercialisée en volume par produit) fournit la quantité de luzerne déshydratée produite en France. Les statistiques douanières permettent de corriger ces données afin de calculer la quantité disponible pour la production d'aliments pour animaux. L'enquête triennale sur les matières premières de l'alimentation animale, réalisée par le SSP, permet de faire la part entre les quantités utilisées pour la fabrication d'aliments composés et les quantités de pellets de luzerne déshydratée introduits directement dans les rations des animaux. On en déduit un indice d'évolution en volume. L'indice de prix utilisé est l'indice de prix Ipampa "Luzerne déshydratée".

### Tourteaux de soja

Les statistiques douanières et les données sur la production française et les stocks fournies par la Fédération nationale des huileries permettent de calculer les quantités de tourteaux de soja disponibles : production nationale (consommée ou stockée) + importations - exportations. Elles sont utilisées, d'une part, par les entreprises fabriquant des aliments composés et, d'autre part, par les agriculteurs pour nourrir directement le bétail. En 2000, environ 28% des disponibilités ont été utilisées par les agriculteurs (source : enquête sur les matières premières de l'alimentation animale en 2000, enquête triennale réalisée par le SSP). L'indice de prix utilisé est l'indice de prix Ipampa "Tourteaux de soja".

### Pulpes de betteraves

L'évolution des quantités des pulpes consommées par la branche agriculture est calculée par l'Insee à partir des informations fournies par l'Union des Sica de transformation des pulpes de betteraves (Usica), relatives aux pulpes déshydratées et surpressées, d'une part revenant aux planteurs de betteraves, et d'autre part vendues aux éleveurs. On utilise comme indice de prix l'indice Ipampa "Pulpes sèches".

**Tableau 3****Consommation des exploitations métropolitaines en aliments pour animaux achetés en dehors de la branche agriculture hors TVA**

En millions d'euros

	Valeur 1999	Indice de volume	Volume 2000	Indice de prix	Valeur 2000	Indice de volume	Volume 2001	Indice de prix	Valeur 2001
Aliments simples transformés	118	107,8	127	85,4	108	92,2	100	110,2	111
Aliments composés	5042	101,4	5113	105,3	5384	100,0	5383	106,2	5758
<i>Bovins</i>	911	104,0	948	108,1	1024	101,7	1042	106,5	1118
<i>Ovins-caprins</i>	110	105,0	116	104,8	121	103,3	125	103,9	131
<i>Porcs</i>	1263	100,0	1263	105,7	1335	101,3	1352	106,4	1449
<i>Volailles</i>	2428	101,7	2470	104,5	2581	98,6	2546	106,4	2729
<i>Lapins</i>	180	95,5	172	101,9	175	98,3	172	103,0	179
<i>Autres</i>	151	96,1	145	101,9	148	98,6	146	103,7	152
Aliments d'allaitement	698	99,2	693	106,6	739	94,4	697	109,9	772
Tourteaux	229	129,9	298	113,5	338	106,6	360	109,3	394
Pulpes de betterave	131	79,6	104	100,6	105	107,0	112,3	114,9	129
<b>Total</b>	<b>6219</b>	<b>101,9</b>	<b>6336</b>	<b>105,3</b>	<b>6674</b>	<b>99,7</b>	<b>6652</b>	<b>107,7</b>	<b>7164</b>

Source : Insee.

**2.2.7. Les dépenses vétérinaires**

Le Rica donne la valeur par UGB (unité-gros-bétail) des consommations intermédiaires en produits vétérinaires d'une part, et en honoraires vétérinaires d'autre part. La SAA fournit les données nécessaires à l'extrapolation à l'ensemble des exploitations. Les indices de prix utilisés sont les indices "Produits vétérinaires" et "Services vétérinaires" de l'Ipampa.

**2.2.8. L'entretien du matériel**

Les frais d'entretien du matériel entrant en consommation intermédiaire de la branche agriculture sont du type équipements automobiles, frais d'entretien liés aux machines agricoles, frais de réparation automobile. Le Rica permet de calculer la valeur par unité de MBS (marge brute standard) des consommations intermédiaires en entretien du matériel. La SAA fournit les données nécessaires à l'extrapolation à l'ensemble des exploitations.

L'indice de prix utilisé est l'indice « Entretien et réparation du matériel » de l'Ipampa .

**2.2.9. L'entretien des bâtiments**

Le Rica permet de calculer la valeur par unité de MBS (marge brute standard) des consommations intermédiaires en entretien des bâtiments. La SAA fournit les données nécessaires à l'extrapolation à l'ensemble des exploitations. L'indice de prix utilisé est l'indice « Entretien des bâtiments » de l'Ipampa .

**2.2.10. Les services de travaux agricoles**

Les services de travaux agricoles sont fournis soit par les agriculteurs eux-mêmes, soit par des unités spécialisées : entreprises de travaux agricoles (Eta), coopératives d'utilisation de matériels agricoles (Cuma), centres d'insémination artificielle (CIA). Dans le compte spécifique de l'agriculture, les consommations intermédiaires en services agricoles sont fournies par le Rica (compte d'exploitation, feuillet charges).

Les achats de biens et services par ces unités sont comptabilisés dans les postes de consommations intermédiaires correspondants : produits pétroliers, entretien du matériel, biens divers...

**2.2.11. Les autres biens et services**

Cette rubrique comprend une grande diversité de biens et services.

Presque tous les « autres biens » consommés par l'agriculture sont estimés en utilisant des ratios tirés du Rica, la SAA et les indices appropriés extraits de l'Ipampa ou d'autres indices calculés par l'Insee (indices de prix

implicites des postes « consommations intermédiaires » des équilibres ressources-emplois, indices de prix à la production dans l'industrie et les services, indices de prix à la consommation des ménages).

- la consommation d'eau est estimée en utilisant d'une part les dépenses totales en gaz, électricité, eau par unité de MBS, et d'autre part les dépenses d'irrigation par hectare irrigué.
- les achats de petits équipements mécaniques, de produits métalliques (clôtures, petit outillage) et de matériel électrique sont estimés en utilisant le montant des dépenses en « petit matériel » par unité de MBS.
- les achats en produits du type alcool, habillement, cuirs et chaussures, ficelle, poteaux en bois, bouchons, cageots, papiers-cartons, pneumatiques, plastiques, presse-édition, savons et détergents sont estimés en utilisant le montant des dépenses en « produits stockables » par unité de MBS. L'évolution des achats de bouteilles par les coopératives viticoles est estimée à partir des quantités de vin produites et de l'indice de prix à la production des bouteilles.

Les « autres services » sont composés des services professionnels, des frais divers de gestion, des services de recherche/développement, des services d'assurance et des services bancaires :

- le poste « services professionnels » est estimé en utilisant le ratio du Rica «autres honoraires par MBS». Le partage volume/prix est effectué en utilisant l'indice de prix « Etudes et conseils » tiré de l'Ipampa.
- les frais divers de gestion comprennent la location immobilière, les frais de formation, les frais de déplacement de l'exploitant, les dépenses de postes et télécommunications. Ils sont estimés en utilisant le ratio du Rica « frais divers de gestion par MBS ». Le partage volume/prix est effectué poste par poste en utilisant des indices de prix à la production ou à la consommation.
- la location de matériel (sans opérateur) est estimée en utilisant le ratio du Rica « loyers du matériel (hors crédit bail) par MBS ». Le partage volume/prix est effectué en utilisant l'indice de prix implicite de l'équilibre ressources-emplois du produit « location sans opérateur ».
- les frais de recherche développement sont estimés par l'Insee en volume et en valeur à partir d'une enquête spécifique.
- le volume et la valeur des services d'assurances consommés par la branche agriculture sont évalués par l'Insee dans le cadre du compte des entreprises d'assurances. Les données issues du Rica n'ont pu être reprises car le poste correspondant porte sur les primes et non sur les achats de services.
- les services bancaires facturés sont estimés à partir de la variable correspondante du Rica. Le partage volume/prix est effectué en utilisant l'indice de prix implicite de l'équilibre ressources-emplois du produit « services bancaires ». Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sont traités dans le paragraphe suivant.

### ***Les Sifim***

En base 2000, une consommation intermédiaire de services bancaires ou Sifim (services d'intermédiation financière indirectement mesurés) figure au compte de production des différentes branches d'activité. Cette consommation intermédiaire est constituée de deux composantes :

- les Sifim sur emprunts : une part des intérêts sur emprunts que verse la branche agriculture est considérée comme la rémunération du service rendu par les banques.
- les Sifim sur dépôts : les dépôts n'étant pas ou peu rémunérés, le « manque à gagner » est considéré comme la rémunération du service rendu par les banques.

Dans les deux cas, la consommation de services bancaires de la branche agriculture s'apprécie par rapport au taux de refinancement interbancaire.

**Sifim sur emprunts = (Te - Tr) x E**

**Sifim sur dépôts = (Tr - Td) x D**

avec :

Te : taux apparent sur emprunts

Td : taux de rémunération des dépôts (souvent nul)

Tr : taux de référence (ou taux moyen des opérations des institutions financières ou taux interbancaire).

E : encours des emprunts de la branche agriculture

D : dépôts de la branche agriculture.

En base 2000, les services bancaires indirectement mesurés sont donc enregistrés, au même titre que les services bancaires facturés, en consommations intermédiaires de la branche agriculture. Le traitement complet des Sifim porte sur les consommations intermédiaires, les subventions d'exploitation et les intérêts, ce qui permet de préserver l'exactitude du revenu.

Les Sifim et les intérêts versés par le débiteur à l'institution financière créditrice sont enregistrés en prenant pour référence le « taux plein », c'est-à-dire majorés du montant de la bonification. Les bonifications d'intérêts (D392) sont comptabilisées comme des subventions allant au producteur bénéficiaire de prêt, même lorsqu'elles sont versées directement par l'administration publique à l'institution financière créancière des prêts (cf. SEC § 4.37 c).

Comme les sources donnent, non pas le taux plein des intérêts sur emprunts (Te) mais plutôt le taux réduit (Te'), les bonifications sont prises en compte en niveau dans le calcul des Sifim et des intérêts de la branche agriculture (tableau 4).

Par rapport à la base 95, le traitement des Sifim a l'impact suivant sur les agrégats comptables :

- la valeur ajoutée est diminuée de l'intégralité des Sifim,
- le résultat agricole net est diminué des Sifim et augmenté des bonifications d'intérêts,
- le revenu net d'entreprise agricole n'est pas modifié.

**Tableau 4**  
**Les consommations intermédiaires de la branche agriculture en Sifim**

Calcul des Sifim de la branche agriculture		1999	2000	2001
<b>Données nécessaires</b>				
Taux de référence (source Banque de France)	Tr	3,69	4,220	5,046
Taux apparent « réduit »(source Crédit Agricole)	Te'	5,83	5,51	5,47
Taux de marge sur emprunts	Te'-Tr	2,14	1,29	0,42
Taux de marge sur dépôts	Tr - Td (Td = 0)	3,69	4,22	5,05
Encours moyens des emprunts (CA et Rica)	E	28 593	29 407	30 152
Dépôts moyens (Rica)	D	4 142	4 235	4 596
Intérêts nets de bonifications		1 783,7	1 759,0	1 785,4
Bonifications d'intérêts (source MAP)		332,2	222,9	225,3
Intérêts bruts		2 115,9	1 981,9	2 010,7
Indice de prix du PIB		99,9	101,4	102,0
<b>Sifim en valeur (millions d'€)</b>				
Sifim sur emprunts		<b>943</b>	<b>602</b>	<b>353</b>
hors bonification	(Te'-Tr) x E	611	379	128
bonification		332	223	225
Sifim sur dépôts	(Tr-Td) x D	<b>153</b>	<b>179</b>	<b>232</b>
<b>Total</b>		<b>1 096</b>	<b>781</b>	<b>585</b>
<b>Sifim en volume</b>				
Sifim sur emprunts				
ind vol Sifim = ind des encours / ind px du PIB		103,1	101,4	100,5
volume		<b>715</b>	<b>956</b>	<b>606</b>
Sifim sur dépôts				
ind vol Sifim = ind des encours / ind px du PIB		104,5	100,8	106,4
volume		<b>206</b>	<b>154</b>	<b>190</b>
<b>Total</b>		<b>921</b>	<b>1 111</b>	<b>796</b>
indice de volume des Sifim		103,4	101,3	101,9
indice de prix des Sifim		119,0	70,3	73,5
indice de valeur des Sifim		123,0	71,3	74,9

Source : Insee.

**Tableau 5**  
**Les consommations intermédiaires de la branche agriculture hors TVA**

En millions d'euros

	Valeur 1999	Indice de volume	Volume 2000	Indice de prix	Valeur 2000	Indice de volume	Volume 2001	Indice de prix	Valeur 2001
Semences et plants	1 963	97,7	1 918	100,8	1 933	100,9	1 951	101,9	1 989
Energie et lubrifiants	2 029	98,2	1 992	118,9	2 368	101,2	2 397	95,5	2 288
Engrais et amendements	2 924	95,9	2 803	97,9	2 745	93,2	2 557	114,6	2 931
Produits de protection des cultures	2 745	102,4	2 810	100,1	2 814	96,7	2 721	100,6	2 738
Dépenses vétérinaires	1 133	97,3	1 103	101,7	1 121	101,1	1 134	101,5	1 151
Aliments pour animaux	11 078	102,3	11 331	101,6	11 513	98,4	11 324	108,0	12 227
dont : intraconsommés	4 773	102,9	4 909	96,5	4 739	96,6	4 578	108,5	4 970
achetés en dehors de la branche	6 305	101,9	6 422	105,5	6 773	99,6	6 746	107,6	7 258
Entretien du matériel	2 155	100,0	2 156	101,3	2 184	99,5	2 173	103,7	2 254
Entretien des bâtiments	321	109,2	351	101,9	358	89,9	322	103,6	333
Services de travaux agricoles	2 553	103,1	2 633	102,2	2 691	100,5	2 704	102,1	2 761
Autres biens et services	5 065	101,5	5 142	95,9	4 930	101,3	4 994	97,0	4 844
hors Sifim	3 969	101,6	4 031	102,9	4 149	101,2	4 199	101,4	4 259
Sifim	1 096	101,3	1 111	70,3	781	101,9	796	73,5	585
<b>Total</b>	<b>31 965</b>	<b>100,9</b>	<b>32 238</b>	<b>101,3</b>	<b>32 657</b>	<b>98,8</b>	<b>32 277</b>	<b>103,8</b>	<b>33 515</b>

Source : Insee.

**Tableau 6**  
**Les consommations intermédiaires de la branche agriculture en produits agricoles hors TVA**

En millions d'euros

	Valeur 1999	Indice de volume	Volume 2000	Indice de prix	Valeur 2000	Indice de volume	Volume 2001	Indice de prix	Valeur 2001
Blé dur	27	111,2	30	97,0	29	98,7	28	100,5	29
Blé tendre	592	100,8	597	101,6	606	98,1	595	100,9	600
Maïs	724	99,7	721	99,7	719	108,4	780	98,9	771
Orge	327	97,2	318	98,0	312	101,3	316	101,0	319
Autres céréales	143	103,9	149	101,0	150	100,8	151	105,8	160
Oléagineux	146	90,2	132	108,1	143	102,1	146	102,0	149
Protéagineux	33	87,7	29	106,7	31	108,1	34	111,0	37
Autres plantes industrielles	370	96,4	357	101,1	360	106,3	383	102,1	391
Plantes fourragères	3 733	103,1	3 851	96,3	3 707	95,3	3 533	110,8	3 914
Plantes et fleurs	248	100,7	250	100,0	249	80,0	200	101,2	202
Pommes de terre	141	109,7	155	76,2	118	104,9	124	117,4	146
Œufs	251	95,5	240	103,2	248	97,1	240	100,2	241
Services agricoles	2 553	103,1	2 633	102,2	2 691	100,5	2 704	102,1	2 761
<b>Total</b>	<b>9 290</b>	<b>101,8</b>	<b>9 461</b>	<b>99,0</b>	<b>9 364</b>	<b>98,6</b>	<b>9 234</b>	<b>105,3</b>	<b>9 719</b>
Semences et plants									
semences certifiées	1 464	97,6	1 429	100,5	1 436	105,2	1 511	102,3	1 546
plants	248	100,7	250	100,0	249	80,0	200	101,2	202
œufs à couvrir	251	95,5	240	103,2	248	97,1	240	100,2	241
Total	1 963	97,7	1 918	100,8	1 933	100,9	1 951	101,9	1 989
Alimentation animale	4 773	102,86	4 909	96,54	4 739	96,60	4 578	108,55	4 970
Services à l'agriculture	2 553	103,1	2 633	102,2	2 691	100,5	2 704	102,1	2 761
<b>Total</b>	<b>9 290</b>	<b>101,8</b>	<b>9 461</b>	<b>99,0</b>	<b>9 364</b>	<b>98,6</b>	<b>9 234</b>	<b>105,3</b>	<b>9 719</b>

Source : Insee.

### 3. Les consommations intermédiaires hors TVA déductible

Les consommations intermédiaires doivent être calculées au prix d'acquisition, et donc hors TVA déductible.

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt indirect sur la consommation qui est directement facturé aux clients sur les biens qu'ils consomment ou les services qu'ils utilisent. La collecte de la TVA se fait de manière fractionnée auprès des entreprises. Un consommateur final paie ses achats TTC, la TVA incluse est collectée par l'entreprise, qui doit la verser à l'État. Si cette entreprise achète elle-même d'autres produits ou services, elle paie de la TVA. Dans le cas général, elle déduit cette TVA déjà versée de ce qu'elle versera à l'État : la TVA sur ses achats est dite « déductible ».

Les taux de TVA sont fixés par l'État, ainsi que les règles de déductibilité. Les achats des exploitants agricoles sont généralement affectés d'un taux de TVA de 20,6 % en 1999, 19,9 % en 2000 et 19,6 % pour les années suivantes ; pour certains produits, le taux de TVA est de 5,5 %. Pour la plupart des achats, la TVA est déductible ; cependant, pour une liste limitée de produits (produits pétroliers, pièces détachées et réparation des véhicules de transport des personnes, location de biens...), le droit à déduction comporte des exclusions ou restrictions particulières.

Le calcul de la TVA non déductible est effectué comme si tous les exploitants agricoles relevaient du même régime fiscal. La direction générale du Trésor et de la politique économique fournit les taux nécessaires à ce calcul. On obtient ainsi le montant des consommations intermédiaires hors TVA déductible.

Plus loin dans le compte, on prend note du fait que les unités de petite taille ne sont pas imposées à la TVA : la différence entre la TVA théorique qu'ils auraient déduite sur leurs achats s'ils avaient été redevables et le remboursement forfaitaire qu'ils reçoivent de l'État est inscrite en « autres impôts sur la production » (*cf. chapitre Compte d'exploitation*).

**Tableau 7**  
**Les consommations intermédiaires de la branche agriculture hors TVA déductible**

En millions d'euros

	Valeur 1999	Indice de volume	Valeur 2000	Indice de prix	Valeur 2000	Indice de volume	Valeur 2001	Indice de prix	Valeur 2001
Semences et plants	1 963	97,7	1 918	100,8	1 933	100,9	1 952	101,9	1 989
Energie et lubrifiants	2 109	98,2	2 070	118,3	2 448	101,2	2 477	95,5	2 364
Engrais et amendements	2 924	95,9	2 803	97,9	2 745	93,2	2 557	114,6	2 931
Produits de protection des cultures	2 745	102,4	2 810	100,1	2 814	96,7	2 721	100,6	2 738
Dépenses vétérinaires	1 133	97,3	1 103	101,7	1 121	101,1	1 134	101,5	1 151
Aliments pour animaux	11 078	102,3	11 331	101,6	11 513	98,4	11 324	108,0	12 228
dont : intraconsommés	4 773	102,9	4 909	96,5	4 739	96,6	4 578	108,5	4 970
achetés en dehors de la branche	6 305	101,9	6 422	105,5	6 773	99,6	6 746	107,6	7 258
Entretien du matériel	2 168	100,0	2 169	101,2	2 194	99,5	2 183	103,7	2 264
Entretien des bâtiments	321	109,2	351	101,9	358	89,9	322	103,6	333
Services de travaux agricoles	2 553	103,1	2 633	102,2	2 691	100,5	2 704	102,1	2 761
Autres biens et services	5 276	101,5	5 353	96,2	5 148	101,3	5 215	97,3	5 074
hors Sifim	4 180	101,5	4 243	102,9	4 367	101,2	4 420	101,6	4 489
Sifim	1 096	101,3	1 111	70,3	781	101,9	796	73,5	585
<b>Total</b>	<b>32 270</b>	<b>100,8</b>	<b>32 542</b>	<b>101,3</b>	<b>32 965</b>	<b>98,9</b>	<b>32 589</b>	<b>103,8</b>	<b>33 832</b>

Source : Insee.

## 4. Sources et méthodes en campagne courante

Lorsque les sources utilisées pour les comptes définitifs ne sont pas disponibles, d'autres indicateurs doivent être recherchés et les méthodes doivent être adaptées. Ainsi, pour les comptes prévisionnels et provisoires, d'autres sources doivent suppléer l'absence des résultats de l'enquête Rica. Voici pour les principaux postes de dépense les sources utilisées pour calculer un indice de volume (les indices de prix restent les mêmes que dans le compte définitif) :

- **énergie** : à dire d'expert (en tenant compte de l'évolution en tendance des consommations).
- **engrais** : statistiques mensuelles sur les quantités de fertilisants minéraux, par produits et par éléments fertilisants, livrées en France (production nationale + importations) aux distributeurs ou aux utilisateurs directs. Source : Union des industries de fertilisation (Unifa).
- **produits de protection des cultures** : chiffre d'affaires en France métropolitaine des adhérents de l'Union des industries de protection des cultures (UIPP).
- **aliments composés pour animaux et aliments d'allaitement** : quantités mensuelles d'aliments (par type d'animal) produites par les entreprises fabriquant plus de 30 000 tonnes par an (Source : Snia-Coop. de France Nutrition animale). Pour le compte provisoire on dispose de statistiques révisées portant sur l'ensemble des entreprises.

